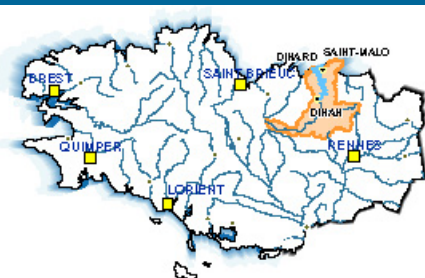




La Lettre du S.A.G.E.

Schéma d'Aménagement et de Gestion
des Eaux de la Rance et du Frémur

– n°11 – avril 2009



EDITO

Une année exceptionnelle !

C'est la première année de plein régime de notre syndicat mixte de portage. Nous pouvons raisonnablement espérer notre agrément en EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin).

La LEMA (Lois sur l'Eau et les Milieux aquatiques de décembre 2006), la révision du SDAGE (adoption prévue en fin d'année 2009) nous conduisent à une révision de notre SAGE adopté en avril 2004. Les travaux sont en cours. Un Bureau d'Etudes d'accompagnement est choisi. Son travail - livré fin septembre 2009 - sera précieux.

La nouvelle CLE se met au travail ; ses nouvelles compétences sont déjà sollicitées. Notre équipe technique - réduite - est au travail. Très vite, elle s'avèrera sans doute insuffisante.

Les contrats territoriaux s'engagent, ceux de rivière y compris. Depuis 2004, des progrès ont été accomplis. De nouvelles avancées sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs de 2015.

Oui ! C'est bien d'une année exceptionnelle qu'il s'agit !!!

Bon courage à tous !

René REGNAULT

Président du SMP SAGE Rance Frémur Baie de Beausseis et de la CLE
Maire de St Samson-sur-Rance, Sénateur Honoraire

SOMMAIRE

- Edito
- Agenda
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE RFBB page 2
- Morphologie des rivières : enjeu majeur du bon état page 3
- SDAGE révisé : résultats de la consultation du public page 4
- Bilan évaluation du SAGE 1999 - 2009 page 4

CONTACT :

M. René REGNAULT,
Président du Syndicat Mixte de portage du SAGE Rance Frémur, de la CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beausseis
Sénateur Honoraire, Maire de Saint Samson-sur-Rance

ou

la Cellule d'animation

52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 DINAN

Tel : 02 96 85 02 49
Fax : 02 96 85 02 45

E-Mail : cle.rance@orange.fr

<http://www.sagerancefremur.org>

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général des Côtes d'Armor et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE
Rédaction : Anne LEGEAY
Conception : SG

Impression : Imprimerie de la Rance

AGENDA

Passé...

- 7 novembre : bureau mixte « comité syndical / CLE »
- 7 novembre : comité de pilotage Breizh Bocage – SMPBR – à la CdC du Pays de Caulnes
- 17 novembre : Restitution des inventaires communaux de zones humides – SI du bassin du Linon
- 18 novembre : Comité de pilotage – CRE de la Haute-Rance - CdC du Pays de Caulnes
- 19 novembre : Comité de coordination du contrat de BV de la Haute-Rance - SMPBR – Caulnes
- 24 novembre : CLE plénière
- 28 novembre : comité syndical
- 3 décembre : AG de l'association Frémur Baie de Beausseis
- 5 décembre : Groupe de travail étude « Phosphore » sur la Haute-Rance sous MO du SMPBR - Broons
- 9 janvier : 8^{ème} CTT de la commission géographique « Vilaine et côtiers bretons »
- 13 janvier : Réunion d'information sur le contrat de BV du Linon – La Chapelle aux Filtzméens
- 14 janvier : Comité de pilotage du contrat de BV du Frémur – SMPEPCE – Dinard
- 19 janvier : bureau mixte « comité syndical / CLE »
- 28 / 29 janvier : Carrefour des gestions locales de l'eau – Rennes
- 30 janvier : Comité syndical
- 2 février : Comité de pilotage du contrat de BV du Guinefort – CODI - Dinan
- 3 février : Réunion des animateurs de SAGE et de BV bretons – DIREN / AELB / GP 5 – Ploufragan
- 4 février : Groupe de travail 4^{ème} programme d'action de la Directive Nitrates – DDAF 35 – Rennes
- 6 février : Comité syndical
- 11 février : Intervention à la commission Environnement de la CdC du Pays d'Evran : présentation des conclusions du stage sur la Rance moyenne
- 26 février : Comité de pilotage – CRE de la Haute-Rance - CdC du Pays de Caulnes
- 6, 13 mars : Commission d'appel d'offres pour la réalisation de l'étude « Bilan – évaluation du SAGE »
- 20 mars : comité syndical
- 3 avril : Présentation du projet de SDAGE révisé aux présidents de CLE des Côtes d'Armor – Conseil général 22

...et à venir

- 14 avril : bureau de CLE
- 24 avril : réunion de lancement de l'étude Bilan évaluation du SAGE Rance Frémur
- 27 avril : CLE plénière

La nouvelle composition de la Commission Locale de l'Eau a été arrêtée par le Préfet des Côtes d'Armor en octobre 2008.

En effet, la CLE a été renouvelée suite aux dernières élections municipales et cantonales. Elle a également été remaniée pour répondre d'une part au décret du 10/08/2007 et d'autre part, à la demande d'une meilleure représentation de certains acteurs.

La CLE compte désormais 62 membres répartis en 3 collèges :

- ▶ Collège des élus (*Région Bretagne, Départements 22 et 35, communes et CdC des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine*) : 32 représentants
- ▶ Collège des usagers : 19 représentants
- ▶ Collège des services de l'Etat : 11 représentants

Cette nouvelle assemblée a été installée le 24 novembre 2008. A cette occasion, le Président et ses vice-présidents ont été élus :

- 💧 René REGNAULT : Président,
- 💧 Yvon PIEDNOIR : vice-Président,
- 💧 Dominique RAMARD: vice -Président.

Les 14 membres du bureau de la CLE ont également été élus par leurs collègues respectifs :

- ▶ 7 représentants des élus : Mme THOMAS, MM. REGNAULT, PIEDNOIR, RAMARD, CALISTRI, CHEVALIER, PENHOUE
- ▶ 4 représentants des usagers : MM. LAURENT, NADESAN, DUPAS, LE BOURDELLES
- ▶ 3 représentants de l'Etat : M. SALAÜN (MISE 22), Mme PINARD (MISE 35), M. PROD'HOMME (AELB)

1- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Mme Isabelle THOMAS, présidente de la commission Environnement et Cadre de Vie

CONSEIL GENERAL 22

- M. André CALISTRI, canton de DINAN-OUEST
- M. Robert NOGUES, canton d'EVAN

CONSEIL GENERAL 35

- M. Christian COUET, vice-président du CG
- M. Jean-François RICHEUX, canton de CHATEAUNEUF

INSTITUTION DU CANAL D'ILLE ET RANCE MANCHE OCEAN NORD (ICIRMON)

Mme Monique HAMEON, canton de COLLINEE

MAIRES et PRESIDENTS de GROUPEMENTS 22

- M. René REGNAULT, maire de ST-SAMSON / RANCE
- M. Dominique RAMARD, maire de SAINT-JUVAT
- M. Daniel LEFEUVRE, conseiller communautaire de la CdC du MENE
- Mme Marie-Claire HAMON, adjoint au maire de PLOUBALAY
- M. Francis GUERZYDER, maire de TREVON
- M. Elie GEFFRAY, maire d'EREAC
- M. Michel VASPART, maire de PLEUDIHEN / RANCE
- M. Michel HAUSS, maire de LANRELAS
- M. Pierre LAFERTE, maire de TREMEREUC
- M. Loïc LEMOINE, adjoint au Maire de PLESLIN-TRIGAVOU
- Mme Brigitte HUVE, conseillère municipale de SAINT-JACUT-DE-LA-MER
- M. Francis REYNES, président de la CdC du Pays d'EVAN
- M. Jean-Claude HAVARD, maire de PLOUER / RANCE
- M. Mickaël CHEVALIER, vice-président de la CdC du Pays de CAULNES

MAIRES et PRESIDENTS de GROUPEMENTS 35

- M. André LEFEUVRE, président du SI du LINON
- M. Michel PENHOUE, président de la CdC de la COTE D'EMERAUDE
- M. Yvon PIEDNOIR, vice-président du SMPPECE,
- Mme Marie-Renée GINGAT, adjointe au maire de COMBOURG,
- M. Jean-Louis GAUTIER, maire de LANDUJAN
- M. Yves CHESNAIS, adjoint au maire de ST - JOUAN DES GUERETS
- M. Henri BLANDIN, adj. au maire de TREVERIEN
- M. Eric MOREL, adj. au maire de PLESDE
- M. Hervé TOXE, cons. municipal de QUEDILLAC
- M. Alain LAUNAY, maire de PLEURTUIT
- M. Pierre-Yves MAHIEU, maire de CANCALE
- M. Louis ROCHEFORT, maire de TINTENIAC

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

ASSOCIATION "COEUR" : M. Xavier LAURENT

ASSOCIATION "EAU et RIVIERES de Bretagne"

M. Joël LE BOURDELLES

FEDERATION des ASSOCIATIONS et USAGERS de la RANCE "FAUR" : M. Michel AUSSANT

ASSOCIATION FREMUR - BAIE de BEAUSSAIS

M. Philippe GUESDON, président

BRETAGNE VIVANTE : M. Vincent BOUCHE

UFC "QUE CHOISIR" : M. Michel DUFOUR

COMITE REGIONAL DU NAUTISME

M. Philippe RODET, directeur de l'association

SYNDICAT DE LA PROPRIETE RURALE

M. Gilles DE LAUNAY

S.M.P.B.R. : M. Yannick NADESAN, vice-président

EDF, Groupe d'exploitation hydraulique Ouest

M. Jean-Marc BRUN, directeur

CHAMBRE d'AGRICULTURE des COTES D'ARMOR

- M. Jean-Luc DUPAS
- M. Patrick DESPORTES

CHAMBRE d'AGRICULTURE d'ILLE-ET-VILAINE

- M. Jean-Luc MOULIN
- Mme Joëlle COCHERIE

CONFEDERATION des COOPERATIVES AGRICOLES de l'OUEST de la France (CCAO)

M. Henri DESPORTES

C.C.I. du PAYS DE SAINT-MALO

M. Gilbert CHOLET, trésorier adjoint

CHAMBRE DES METIERS DES COTES D'ARMOR

Mme Marie-Christine GAULTIER, présidente

FEDERATIONS de BRETAGNE MAINE NORMANDIE pour la PECHE et la PROTECTION des MILIEUX AQUATIQUES : M. Maurice LEBRANCHU, président

SECTION REGIONALE de CONCHYLICULTURE de BRETAGNE NORD - COMITE REGIONAL des PECHEES MARITIMES et ELEVAGES MARINS

M. Joseph JAMBON

3 - Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics

- M. le Préfet 22, par délégation le Sous-Préfet de Dinan ou son représentant, le responsable la MISE
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de la Région Centre
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement de la Région Bretagne
- M. le Chef de la MISE d'Ille-et-Vilaine,
- M. le Chef de la Délégation Armor- Finistère de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Mme la déléguée régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- M. le Chef d'Arrondissement de Saint-Malo de la Direction Départementale de l'Équipement 35
- M. le Directeur Régional des Affaires Maritimes
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Côtes d'Armor
- M. le directeur de l'IFREMER, station de ST-MALO,
- M. le directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle Cresco

Morphologie des rivières : enjeu majeur du bon état

"Demander à n'importe qui de vous parler des cours d'eau en Bretagne, c'est leur médiocre qualité physico-chimique qu'il relèvera". Ce commentaire de Pierre Arousseau, président du Conseil Scientifique de l'environnement de Bretagne, traduit bien la différence d'appréciation du bon état de nos cours d'eau entre le grand public et les experts qui les ont étudiés dans le cadre de l'application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

En effet, selon l'état des lieux réalisé par l'Agence de l'eau en 2004 sur le bassin Loire-Bretagne, 62 % des eaux de surface n'atteindront pas le bon état en 2015 à cause des altérations morphologiques. C'est la principale cause de non atteinte du bon état.

Qu'est-ce que la morphologie d'une rivière ?

Ce terme désigne tout ce qui se rapporte à la "forme" du cours d'eau. Il fait référence aux caractéristiques physiques du "contenant" par opposition à l'eau, le "contenu". Pour simplifier, on peut parler de "qualité physique" du cours d'eau.

Les principales composantes physiques d'un cours d'eau sont :

► **le lit mineur** : partie du cours d'eau correspondant à sa portion mouillée en période normale (*on considère sa forme et la composition de ses matériaux*) ;

► **le lit majeur et les annexes hydrauliques** : partie du cours d'eau incluant le lit mouillé en période de crue, les bras secondaires et zones humides connectés de façon continue ou temporaire ;

► **les berges et la ripisylve** (boisement de bord de cours d'eau) ;

► **la ligne d'eau** : écoulement de l'eau (vitesse, hauteur, turbulence...) sans tenir compte du débit;

► **la continuité écologique** : capacité des organismes aquatiques et sédiments à effectuer leurs migrations naturelles (*déplacements longitudinaux (amont-aval ou aval-amont) et latéraux (cours principal-annexes et vice-versa)*).

Pourquoi s'en préoccuper ?

Une bonne qualité morphologique est indispensable au bon déroulement du cycle de vie des espèces vivantes (poissons, macro-invertébrés aquatiques...). Elle agit sur 2 niveaux de la qualité du milieu :

► **la qualité des habitats**, assurant les différentes fonctions du cycle de vie selon les

espèces et les stades: naissance, grossissement, nourrissage, repos, reproduction... ;

► **la diversité des habitats**, assurant un maximum de fonctions et/ou héberger le plus grand nombre d'espèce ou de stades (œuf, larve, adulte...) possible.

Ainsi, la truite fario, espèce repère dans le périmètre du SAGE, doit avoir à disposition toute une diversité de milieux : des zones peu profondes, rapides et couvertes de graviers pour se reproduire ; des caches en bord de cours d'eau pour se reposer ; des obstacles pour chasser à l'affût ; des zones où le courant est moins fort pour les jeunes...

Or les rivières ne sont manifestement pas en bon état. On peut distinguer 3 types d'altérations morphologiques :

► **le recalibrage ou la rectification des cours d'eau** : ils provoquent une homogénéisation des vitesses et faciès d'écoulement, induisant une perte de toute diversité d'habitat mais aussi des capacités de limitation des crues à l'aval.

► **la construction de barrages et seuils** : ils bloquent la migration des poissons et des sédiments qui se retrouvent stockés à l'amont des retenues ; ils ennoient tous les habitats situés directement en amont ; ils ralentissent les écoulements, entraînant réchauffement de l'eau, évaporation, diminution de la quantité d'oxygène dissous et risque d'eutrophisation.

► **les modifications sur le bassin versant** : la suppression des zones tampons (haies, talus, ...) et les sols nus l'hiver entraînent un apport de matières en suspension qui charge l'eau en sédiments et colmate les fonds ; cela accélère l'écoulement de l'eau et facilite les crues soudaines et l'érosion des sols.

Ces perturbations entraînent des modifications des peuplements de poissons et d'invertébrés ; les espèces les plus sensibles et donc indicatrices du bon état sont les premières à disparaître. Le colmatage des fonds provoque la disparition des frayères à truites ; les barrages bloquent la remontée et la dévalaison des migrateurs... On dit que l'état écologique n'est pas bon.

La morphologie des cours d'eau, tout comme la qualité physico-chimique de l'eau, est indispensable pour accueillir une biodiversité aquatique qui permette le bon fonctionnement biologique de la rivière. Elle est donc un paramètre incontournable pour être au rendez-vous du bon état en 2015.

Un outil : le CRE

(*Contrat Restauration Entretien*)

Le CRE des cours d'eau est un outil financé par l'Agence de l'eau et le conseil général qui permet de restaurer la morphologie des cours d'eau en conciliant des enjeux écologiques, hydrauliques et « usages ». Il consiste en :

► une phase d'étude préalable pour diagnostiquer l'état des rivières et élaborer un programme pluriannuel d'action sur 5 ans pour atteindre le bon état écologique de celles-ci ;

► une phase de travaux mettant en œuvre le programme défini.

Les CRE « 1^{ère} génération » visaient surtout l'entretien des cours d'eau.

L'entretien des berges incombe légalement au propriétaire riverain, mais on peut constater que celles-ci sont souvent laissées à l'abandon. A travers le CRE, les collectivités assureraient cette mission avec l'aide des associations de pêche.

Les CRE « 2^{ème} génération » visent à restaurer les cours d'eau en agissant sur toutes leurs caractéristiques physiques.

Où en est-on dans le périmètre du SAGE :

- **Linon/ Donac** : engagement des actions du 2^{ème} CRE

- **Guinefort** : étude préalable en cours

- **Haute Rance et Frémur** : étude en cours

- **Frémur – Baie de Beaussais** : préparation de l'étude préalable

- **Neal** : définition de la maîtrise d'ouvrage

- secteur « **Rance Faluns** » : définition de la maîtrise d'ouvrage

- secteur « **Rance aval** » : actions d'entretien et de restauration similaires au CRE.

Photos d'altérations morphologiques (crédit photos CŒUR) : plaine de Taden envasée ; cours d'eau busé ; « très petit » cours d'eau piétiné.





L'eau vous remercie.



Consultation publique sur l'eau : les résultats

La consultation du public sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau du bassin Loire-Bretagne (projet de SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et le programme de mesures associé) s'est déroulée du 15 avril au 15 octobre 2008.

85 000 personnes ont donné leur avis en retournant le questionnaire dont 4 030 en Côtes d'Armor et 5 579 en Ille-et-Vilaine. Plus de 450 collectivités, associations, ..., se sont mobilisées pour relayer l'information et inciter le public à participer à la consultation.

Les résultats de cette consultation témoignent de l'adhésion aux problèmes qui ont été identifiés. Ils montrent que 2 habitants sur 3 veulent aller plus loin et plus vite dans la reconquête de la qualité des eaux du bassin. Ils témoignent aussi de leur vigilance sur la nature et la cohérence des actions à mettre en œuvre afin que l'effort supplémentaire soit bien réparti et porteur d'une réelle efficacité.

Lors de sa réunion du 4 décembre 2008, le comité de bassin Loire-Bretagne a examiné l'ensemble des avis exprimés lors de la consultation publique, les orientations du Grenelle de l'environnement ainsi que les nouvelles données sur la qualité des eaux du bassin.

Ces éléments l'ont amené à faire évoluer le projet adopté en novembre 2007. Ces évolutions sont décrites dans un « additif » au SDAGE et au programme de mesures.

Ce qui évolue dans le projet de SDAGE

Les objectifs de qualité des eaux à l'horizon 2015 sont revus ; la part des eaux en bon état en 2015 devrait atteindre non plus 45 % mais 61 %. Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur, 57 % des masses d'eau devraient atteindre le bon état en 2015.

Le contenu du SDAGE et du programme de mesures est modifié pour intégrer de nouveaux choix structurants comme ceux qui découlent de la mise en place d'une « trame bleue » définie par le Grenelle de l'Environnement.

Les coûts doivent être recalculés. En première approche, le surcoût serait de 10 %, ce qui porterait le programme de mesures 2010-2015 à 3,3 milliards d'euros, soit 550 millions d'euros par an.

La concertation se poursuit... adoption du SDAGE en 2009

Du 10 janvier au 10 mai 2009, c'est au tour des Départements, Régions, chambres consulaires, commissions locales de l'eau d'être consultés. La CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais donnera son avis lors de sa séance du 27 avril 2009.

Au terme de ces consultations, le comité de bassin examinera les avis recueillis et adoptera le projet de SDAGE avant la fin 2009. Alors, la stratégie du bassin Loire-Bretagne s'appliquera de 2010 à 2015.

Retrouver tous les résultats de la consultation sur : www.prenons-soin-de-leau.fr ou www.eau-loire-bretagne.fr

Révision du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais

Le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, approuvé en avril 2004, doit être actualisé avant fin 2011 pour être en conformité avec la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et le futur SDAGE Loire-Bretagne révisé.

Pour préparer ce vaste chantier, la CLE plénière du 24 novembre 2008 a décidé de faire le bilan de son action et d'évaluer son fonctionnement et son impact dans le périmètre depuis l'installation de la première Commission Locale de l'Eau en avril 1999. Il s'agit de :

- ▶ porter un jugement le plus objectif possible sur les forces et les faiblesses du SAGE pendant les phases d'élaboration et de mise en œuvre ;
- ▶ répertorier les préconisations et les actions mises en œuvre depuis l'approbation du SAGE en 2004 ;

▶ analyser les nouvelles dispositions réglementaires qui s'imposent au SAGE.

Cette étude « Bilan évaluation du SAGE Rance Frémur » a été confiée au cabinet Idea Recherche associé aux cabinets Oxymore et ARES.

Le prestataire construira son évaluation d'une part sur une analyse documentaire et d'autre part sur une démarche participative basée sur des entretiens avec des acteurs et des experts du territoire. Un panel représentatif d'élus, usagers, services de l'Etat sera interviewé.

Le cabinet juridique interviendra pour analyser finement les conséquences de la LEMA et du SAGE révisé sur notre SAGE. Ces conclusions seront présentées à la CLE pour une appropriation maximale.

In fine, le bureau d'études, fort de tous

ces éléments, fera des recommandations et des propositions de scénarii à la CLE pour qu'elle réalise la phase de révision de la manière la plus pertinente et la plus partagée possible.

Ce travail sera rendu pour le 30 septembre 2009. La CLE pourra alors réellement démarrer la révision du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais.

Si vous souhaitez contribuer à l'évaluation du SAGE Rance Frémur, n'hésitez pas à envoyer vos remarques à la cellule d'animation (cle.rance@orange.fr).

Contact :

- ▶ Idea Recherche : Messieurs Martin et Duchemin
- ▶ Oxymore : Messieurs Rault et Cariou
- ▶ Cabinet ARES: Maître Le Derf Daniel